



Comité de défense et d'animation du quartier de Magonty  
*Association loi 1901 – n° 4097 du 20 novembre 1945*

# Assemblée Générale ordinaire 13 février 2016

## COMPTE RENDU du débat avec les élus à l'issue de l'Assemblée Générale

En présence de M.le maire Franck Raynal, Eric Martin, Sylvie Trautmann, Gilles Capot, Aurélie Di Camillo, Stéphane Mari, Jérémie Landreau, Laurent Desplat, Pierrick Lagarrigue, Guy Beneytou, Dominique Poustynnikoff, Benoit Rautureau, Laurence Menezo, Gérard Dubos.

La réunion s'est terminée par l'apéritif offert par la mairie.



## **RÉALISATION VOIRIE 2015      *prise de parole d' Eric Martin 1<sup>er</sup> Adjoint***

- Rue de Romainville stationnement en chicanes (marquage au sol de la chaussée) pour réduire la vitesse, et permettre aux riverains de se garer sur la chaussée, le stationnement sur les trottoirs est interdit.
- Rue des Fauvettes stationnement en chicanes, en attendant d'autres aménagements pour réduire la vitesse, après la construction du lotissement.
- Rue de la Poudrière vers St Jean d'Illac, fin juillet réouverture, *interdit aux poids lourds, un réaménagement des chicanes dangereuses* est prévu.
- Av de Magonty jusqu'à la rue du Merle, la bordure et le tapis de revêtement sont terminés.

## **PERSPECTIVES 2016**    **réponse aux questions voirie / circulation**

- Rue des bouvreuils création d'un cheminement piéton. Travaux d'avril à juin. Retard des travaux dû à l'acquisition du foncier et négociation avec les riverains.
- Chemin la princesse accès déchetterie dans les 2 sens de circulation : ouverture début mars.
- Aménagement de la voie verte dédiée aux cyclistes et piétons le long de l'avenue Magonty entre la rue du Merle et la rue des Boulots. Réalisation 4<sup>ème</sup> Trimestre 2016 avant-projet début mai 2016.
- Le cheminement piéton des Domaniales à la rue de la Princesse : L'avant-projet est trop coûteux, 360 à 450 000€ sans l'acquisition du foncier. Une nouvelle étude est en cours avec une emprise moins importante, nouveau chiffrage. Ce dossier pourrait être validé fin 2016, pour une réalisation en 2017, si celui-ci peut rentrer dans le fond de la programmation triennale.
- Rue d'Irlande réfection de la couche de roulement, Club des Princes 1 réfection accès particulier: traverse en bois, Travaux repris par Bordeaux Métropole.

- Romainville, la réfection des trottoirs se fera en 2016.
- Une déclaration d'utilité publique est lancée étude 2015-2017. Travaux prévu 2018 pour l'aménagement du rond- point Princesse-Beutre avec une traversée piétonne pour un nouvel aménagement du parc de la forêt du Bourgailh, des activités ludiques et reliant le zoo.

## **TRANSPORTS / STATIONNEMENT**

Question : 1° Demande d'extension de la liane 4 aux Domaniales ? 2° Rétablir les cadences toutes 10mn de la liane 4 ? 3° Que faire pour la vitesse excessive ? 4° Le réaménagement de la place de la Résistance est- il prévu, problème de stationnement et la sortie du car scolaire rue de Romainville dangereuse ? 5° Stationnement du bus rue de Bengalis?

Réponse : 1° Etendre le kilométrage du réseau est très coûteux, l'extension est non rentable. 1,4kms x 2 fois, trop de travaux d'aménagement pour une voirie de bus. Bordeaux Métropole ne veut pas augmenter ses circuits. Cela concerne peu de monde pour obtenir une décision favorable. Aucune demande de Concordia, Résidence Magontin, les Domaniales, trop peu de voyageurs pour ces points. Peut-être faut-il envisager un terminus sur les Domaniales avec la ligne 23. Idée rejetée par la Métropole.

2° Cette décision a été prise en considération de la fréquence de la liane 4 celle-ci étant de 3,7 voyageurs par voyage. Un réaménagement des horaires aux heures creuses en fonction des sorties des écoles /collège / lycée essentiellement le mercredi sera étudié.

3° Un radar pédagogique sera fixé au niveau de Concordia, on ne peut pas installer un radar répressif en ville, excepté dans une zone accidentogène.

- Rond-point intersection Princesse, il va y avoir une traversée piétonne.
- Rue Princesse aménagement voirie car vitesse inacceptable 107 /117 kms /h vitesse maximale.

- Rue Monsabert des contrôles vont être faits. Un radar répressif est demandé.

4° Pas de projet de réaménagement pour l'instant Place de la Résistance autour des écoles.

5° Une solution est étudiée pour le stationnement des bus scolaire sur un autre emplacement du quartier.

**Question** : Comment se positionne la ville quant à nos demandes à l'issue de l'enquête publique ?

## **PLU par Gilles Capot**

**Réponse** : Nous avons rencontré le comité de quartier et de nombreux habitants de Magonty, nous tenons compte des demandes qui ont été faites. Magonty reste largement un quartier pavillonnaire avec 10 protections paysagères certaines existaient et sont confortées pour le respect de la coulée verte du Peugeot, respect des lagunes, trame verte et bleu. Le quartier restera pavillonnaire, 40% à 35% d'emprise au sol. La réglementation d'urbanisme oblige le maintien des plantations en pleine terre de 35 à 50% de la parcelle suivant le zonage. Zone UM 50% structure des espaces verts = masses boisées.

**Question** : L'urbanisation est acceptée par les habitants, mais sa densité doit être raisonnée et maîtrisée, nous avons vu cette année les permis de construire, de la rue de la Poudrière (32 lgts) rue des Fauvettes (39 lgts) rue du Port Aérien (22lgts) et aussi pour des pavillons individuels. Maintenant « Le chappement » projet de 2007 /2011 de la ville et Bordeaux Métropole que vous avez repris et réadapté.

Ce projet de densification inquiète les habitants ?

### **CHAPPEMENT prise de parole de M. le Maire Frank Raynal (présentation et explication)**

Projet de ZAC était plus large au départ avec Lucildo en 2007. A ce jour, cette zone chappement sur tout l'espace de la ZAC (zone d'aménagement concertée) a très peu de propriétaires.

2 solutions se présentent :

Soit: on laisse ces parcelles aux promoteurs prendre la main.

Soit : on considère que c'est un quartier en construction dans son ensemble, où la ville et Bordeaux métropole prennent la main. Ce qu'elles feront, la ville achète le foncier et revend aux promoteurs. Le projet est réalisé pour avoir un programme maîtrisé en ZAC, comprenant la voirie, les équipements publics, les écoles et des constructions homogènes et globales.

- . Le projet est réalisé pour avoir un équilibre financier faisant contribuer les promoteurs au financement partiel de ces aménagements (moins de logements, moins de participation). Ce projet permet de maîtriser le nombre de logements. R +1 sera en périphérie et hauteur plus grande en cœur d'îlot (Cap de Bos) Nous avons un an pour affirmer le programme, le PLU actuel permet le genre de construction R+4 et R+5. Les constructions en hauteur permettent de laisser plus d'espaces verts. Bordeaux Métropole doit superviser les constructions de promoteurs avec un équilibre des valeurs des propriétaires sans spoliation !
- Le carrefour du pacha sera étudié en même temps que le projet chappement ZAC, création d'un grand giratoire empiétant sur le Pacha (réduction du nombre des décisionnaires pour le rond- point de Cestas et Pessac au niveau des collectivités locales).
- Un projet d'étude approfondi, de la circulation se fera parallèlement, voiries intérieures et aménagement de la circulation des quartiers.
- Un gros travail a été entrepris sur la carte scolaire pour 2020, on estime 20% d'enfants supplémentaires donc probablement la construction d'un groupe scolaire dans la ZAC.

La démarche de construction du chappement est pour l'instant suspendue. Une nouvelle présentation pour compléter la concertation, aura lieu à la salle Galet le 17 mars 19 h.

**Ecole** : Pour la rentrée scolaire de septembre 2016 Magonty ouvrira une classe supplémentaire. La nouvelle carte scolaire se répartit entre Magonty et Cap de Bos.

### **Sécurité** : par Stéphane Mari

Au niveau de la Mairie, M Le Maire définit sa mission de sécurité, la Police municipale dépend du Maire et le CLSPD (Conseil Local de Sécurité de Prévention Locale) coordonne tous les acteurs, la justice, le tribunal, la police nationale, et toutes les Associations qui s'occupent de la délinquance (Pessac Animation & Action Jeunesse) et les établissements scolaires. Le CLSPD agit sur tous les quartiers à risque, sur les transports en communs et depuis 2015 sur le quartier de Magonty.

- Le renforcement des services de police, contrôles renforcés, activités des jeunes, renforcements d'éducateurs ont été mis en place dans le quartier en journée, malgré cela nous demandons un renforcement la nuit.

- Un dispositif de rappel à l'ordre pour les parents et les enfants qui n'ont jamais eu à faire à la justice est instauré par une convocation des parents et enfants.
- Notre quartier est prioritaire pour l'étude d'une vidéo –protection qui serait positionnée au rond- point de Magonty. Repérage de la circulation et des personnes.
- Appeler le 17 en cas de problème de sécurité, pour tous dérapages, diverses nuisances, systématiquement déposer une main-courante ou porter plainte. On peut déposer une pré-plainte sur internet, une convocation vous sera fixée par le commissariat.
- Une réunion de prévention et d'information aura lieu avec la police, le CLSPD et le comité en Mars à la maison de quartier.

### **Les trottoirs : par Jérémie Landreau**

L'entretien des trottoirs est sous la responsabilité des riverains. Un riverain peut planter des arbustes sur le trottoir, en faisant la demande au préalable à la mairie. Notre demande pour obtenir plus d'informations sur l'aménagement des Bois des Sources du Peugue a bien été notée.

## La fibre optique

Le dossier a été relancé auprès d'Orange qui n'a pas tenu son engagement pour le fibrage de Magonty à fin 2015. La mairie et Orange ont prévu une réunion, une information précise se fera auprès des habitants en attente.

***M. le Maire et les élus ont bien enregistré la demande du comité de quartier qui souhaite être associé à toutes les études, projet jusqu'à l'achèvement des travaux du quartier, avoir plus de concertations, plus d'informations sur toutes les questions évoquées sur le quartier.***